

1. *Débitrice:*

**ROAD HOUSE BIKE SA**, rue de Genève 77 bis,  
**1004 Lausanne**

2. *Date du sursis concordataire provisoire:* 11.03.2009

3. *Durée du sursis concordataire provisoire:* 2 mois

4. *Commissaire provisoire:* M. J.-C. Chaignat, Brevet Pré-  
posé OPF VD, C.P. 50, 1055 Froideville

5. *Remarques:* Le Président du Tribunal d'arrondissement de  
Lausanne a prononcé.

Le rôle du commissaire est d'examiner l'état de la fortune,  
analyser l'état de la société précitée ainsi que les perspecti-  
ves de concordat;

L'audience de sursis concordataire est fixée le jeudi 7 mai  
2009 à 9 h. 45.

Les créanciers sont invités à produire leur créance dans un  
délai échéant le 21 avril 2009 à l'adresse du commissaire  
provisoire.

NB: Le commissaire ne donne aucune garantie quelconque  
pour le paiement des dettes contractées par la société durant  
le sursis provisoire.

Jean-Claude Chaignat  
1055 Froideville

(04949916)